

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
patrimoine

Sous matière :
Acquisitions

OBJET :
**RESIDENCE « LA
POTERIE » –
ACQUISITION
POUR L'EURO
SYMBOLIQUE DES
ESPACES
EXTERIEURS A
L'OFFICE
HABITAT AUDOIS
POUR
INCORPORATION
DANS LE
DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL**

Séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, EL KHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUE Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme BESSET Jacqueline,
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. VERONIN-MASSET Jean-François,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,
M. GARRIGUES Michel donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme BARTHES Chantal donne procuration à M. CASTILLO Jean-Claude,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme EL KHAZ Sarah,
Mme SERIS-MAHE DE TAURY Marion donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,

Secrétaire : Mme EL KHAZ Sarah,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAISON CONSEIL
EN DATE DU : 10.01.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 10.01.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **20 JAN, 2017**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'office HABITAT AUDOIS a proposé à la Commune, la rétrocession de l'ensemble des espaces extérieurs de la Résidence « La Poterie ».

Les parties à rétrocéder figurent sur le plan joint à la présente. La rétrocession comprend les voiries, espaces communs (dont espaces verts) et réseaux divers de la résidence.

Préalablement à cette rétrocession, les travaux de mise à niveau de la voirie sont réalisés incluant la mise en accessibilité des entrées ainsi que la mise en conformité de l'ensemble des réseaux (eaux usées, eaux pluviales).

Un document d'arpentage délimitera précisément l'emprise foncière faisant l'objet de la rétrocession, à détacher de la parcelle actuellement cadastrée section AI n° 617. Le géomètre sera missionné par L'Office Habitat Audois.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à l'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles constituant les espaces extérieurs de la Résidence « La Poterie » afin de les classer dans le domaine public communal.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 12 janvier 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles constituant les espaces extérieurs de la Résidence « La Poterie » à l'Office Habitat Audois,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette acquisition et notamment l'acte authentique de vente par devant notaire,

PRECISE que les honoraires du notaire seront à la charge de la Commune,

PRECISE que l'acte de rétrocession sera établi après délivrance du certificat de conformité des travaux,

PRECISE que les crédits nécessaires et tous les frais inhérents à l'établissement de l'acte authentique seront inscrits au budget de la Ville 2017 (opération 9006 «aménagement urbain », article 2111 « achat terrain »),

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au classement de ces parcelles dans le domaine public communal.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 16 janvier 2017.

Ampliation faite le :
19 JAN. 2017
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
18 JAN. 2017
Par publication le :
20 JAN. 2017
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 18/01/2017
N°011-211100763-20170116-2017-09-DE



DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
 Section : AI
 Levellé : " Rue Canaille Saint-Sauveur "

Propriétés de l'OPD HLM de l'Aude

PLAN DE DIVISION

Parties attribuées à la Commune :

A	3°	864	S = 3h 01a 14
	3°	864	S = 3h 41

Parcelles comprises par l'OPD HLM de l'Aude (démarches/achats/ventes/prises) :

B	3°	864	S = 244 m2
C	3°	864	S = 114 m2
D	3°	864	S = 114 m2
E	3°	864	S = 207 m2
F	3°	864	S = 240 m2
G	3°	864	S = 222 m2
H	3°	864	S = 222 m2

Parcelle G. Transformateur
 3° S = 29 m2

Notes : Les limites périmétriques de la propriété d'ont fait l'objet d'un bornage constructif.

GE 3 Avenue des Frères Arnaud 82000 BAYONNE
 Michel FROST
 Christophe JARROLD
 Téléphone : 05 62 62 12 12
 Fax : 05 62 62 12 13
 Permis de construire : 05 62 62 12 14
 Tél. 05 62 62 12 14

COORDONNEES : Système Indépendant	REPERES :	à l'Est	à l'Ouest
INSTRUMENT :	DATE :	à l'Est	à l'Ouest
Projeté dans : 2007/02/07/0543.000	DATE :	à l'Est	à l'Ouest
200803 3° 87-847	DATE :	à l'Est	à l'Ouest